

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

### A 18h00 – AUREILLE

L'an deux mille vingt,  
le vingt-deux octobre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Polyvalente de la commune d'Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS** : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BLANC Patrice ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; ROGGIERO Alice ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ARRIVES EN COURS DE SEANCE** : MMES ET MM. BISCIONE Marion ; LICARI Pascale ; PONIATOWSKI Anne ; SANTIN Jean-Denis

**EXCUSES** : MME PERROT-RAVEZ Gisèle

Monsieur ESCOFFIER Lionel accueille les membres de l'assemblée à la Salle Polyvalente de la commune d'Aureille.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à MME. LICARI Pascale ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. GARCIN-GOURILLON Christine ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. JODAR Françoise à MME. BODY-BOUQUET ;
- De M. OULET Vincent à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard

### ORDRE DU JOUR

#### 1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

#### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 16 septembre 2020 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

Mesdames et Messieurs LICARI Pascale, PONIATOWSKI Anne ; SANTIN Jean-Denis arrivent à 18h11.

Monsieur ESCOFFIER Lionel quitte la salle Polyvalente de la commune d'Aureille à 18h11.

#### 3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°107/2020** : Convention de servitude pour la réalisation de travaux pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales et des ouvrages annexes sur la parcelle cadastrée section AZ n°0027 située sur la commune de Mouriès
- **Décision n°108/2020** : Convention de servitude pour la réalisation de travaux pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales et des ouvrages annexes sur la parcelle cadastrée section AZ n°0028 située sur la commune de Mouriès
- **Décision n°109/2020** : Acquisition des parcelles cadastrées section BE n°59, BE n°88, BE n°89 en vue d'implanter un captage d'eau potable sur la commune de Fontvieille

- **Décision n°110/2020** : Convention de mise à disposition de boîtiers d'écoute nommés Phonomades entre l'Office de Tourisme Intercommunal « Alpilles en Provence » et la société SAS du Bon Côté
- **Décision n°111/2020** : Contrat de vérification périodique des installations et des équipements techniques des machines de groupe A, B ou C et des appareils de levage avec Bureau Veritas Exploitation
- **Décision n°112/2020** : Convention de prestation de service avec Provence Promotion dans le cadre de la promotion et l'attractivité en Provence
- **Décision n°113/2020** : Dépôt d'une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur la construction d'un poste de relevage des eaux usées et la mise en place d'une clôture, sur la commune de Paradou
- **Décision n°114/2020** : Convention pour la gestion hydraulique et piscicole du bassin de rétention dit « Lac de Barreau » sur la commune de Saint-Rémy de Provence
- **Décision n°115/2020** : Contrats de maintenance n°19-125 et n°19-126 des installations techniques du « parc climatisation » de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles par la société EURL PROVENCE CLIM
- **Décision n°116/2020** : Contrat de livraison et location d'une construction modulaire pour les besoins de la déchèterie de St-Rémy-de-Provence
- **Décision n°117/2020** : Maîtrise d'œuvre en vue de l'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées sur la commune de Mouriès
- **Décision n°118/2020** : Remplacement de la dalle de couverture du poste de relevage rue du Petit Puits de Passet à Fontvieille – SAS BRONZO T.P
- **Décision n°119/2020** : Convention entre la commune de Saint-Etienne du Grès et la Communauté de commune Vallée des Baux-Alpilles portant sur l'utilisation d'un tractopelle pour assurer le service collecte et traitement des déchets, au sein de la déchèterie communautaire située à Saint-Etienne du Grès
- **Décision n°120/2020** : Convention pour autorisation de pâturage entre la CCVBA et Monsieur Bernard GROS

#### **4. DELIBERATION N°115/2020 : MODIFICATION DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE MOURIES – GESTION EN REGIE**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le principe d'une gestion en régie du service eau potable de la Commune de Mouriès ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### **5. DELIBERATION N°116/2020 : RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (ACCM) DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB)**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le principe de retrait de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) au titre du transfert de la compétence GEMAPI au SYMADREM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**6. DELIBERATION N°117/2020** : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB) SUITE AU RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (ACCM)

Le conseil communautaire délibère :

- **Adopte** les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) suite au retrait de la communauté d'agglomération ACCM ;
- **Approuve** les statuts modifiés annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**7. DELIBERATION N°118/2020** : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT MIXTE DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX (SMVVB)

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2019 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) ;
- **Approuve** ledit rapport d'activités 2019 ;
- **Précise** que la délibération sera transmise au SMVVB pour suite à donner ;

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Madame BISCIONE Anne arrive à 18h22.

**8. DELIBERATION N°119/2020** : PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT (SRE)

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activités 2019 du syndicat mixte Sud Rhône Environnement ;
- **Approuve** ledit rapport d'activités 2019 ;
- **Précise** que la délibération sera transmise au syndicat mixte SRE pour suite à donner ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**9. DELIBERATION N°120/2020** : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil communautaire délibère :

- **Entérine** les décisions des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus ;
- **Désigne** ci-dessous les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUREILLE	Olivier MICHEL
LES BAUX-DE-PROVENCE	Laurent FERRAT
EYGALIERES	Aline PELISSIER
FONTVIEILLE	Michel GALLE
MAS-BLANC-DES-ALPILLES	Laurent GESLIN
MAUSSANE-LES-ALPILLES	Jean-Christophe CARRE
MOURIES	Alice ROGGIERO
PARADOU	Claude MODONUTTI
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	Céline CASTELLS
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	Yves FAVERJON

- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**10. DELIBERATION N°121/2020 : MODIFICATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURISME**

Le conseil communautaire délibère :

- **Modifie** la composition des membres du Conseil d'exploitation de la régie intercommunale du tourisme comme suit :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Béatrice BLANCARD ; Céline CASTELLS ; Hervé CHERUBINI ; Muriel CHRETIEN ; Yves FAVERJON ; Gérard GARNIER ; Laurent GESLIN ; Stéphanie MOUCADEL ; Marie-Christine UFFREN.
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Yann CRAQUELIN ; Bruno DANIEL ; Laurent GINOUX ; Karine PIEL ; Cédric VANIEUWENHUYSE ; Jean-Roch VEILLET.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**11. DELIBERATION N°122/2020 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)**

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** ci-dessous les représentants de la CCVBA au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) :

REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Lionel ESCOFFIER	Laurent GESLIN

- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**12. DELIBERATION N°123/2020 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES MOULINIERS DE LA VALLEE DES BAUX DE PROVENCE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES TROIS ACTIONS 2020 DE LA PROMOTION DE LA FILIERE OLEICOLE**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le versement d'une subvention de 5 000,00 € à l'Association Les Mouliniers de la Vallée des Baux ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;

Par : **POUR : 37 Voix**

**ABSTENTIONS : 2 Voix (M. CARRE Jean-Christophe ; MME. GARCIN-GOURILLON Christine)**

**13. DELIBERATION N°124/2020 : SOLIDARITE SINISTRES DE LA TEMPETE ALEX – BUDGET PRINCIPAL CCVBA**

Le conseil communautaire délibère :

- **Alloue** une aide exceptionnelle d'un montant de **10 000 €** sur le compte dédié à la solidarité des sinistrés de la tempête Alex, ouvert par l'association des maires et présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes ;
- **Précise** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2020 chapitre 20 article 204 23 – Budget Principal de la CCVBA;

Par : **POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 14. DELIBERATION N°125/2020 : INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FONCTIONS ITINERANTES

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes qui sera versée aux fonctions et conditions citées ci-dessus ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes, au chapitre 011, articles 6251 ;
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur ESCOFFIER Lionel revient en salle Polyvalente de la commune d'Aureille à 18h45.

#### 15. DELIBERATION N°126/2020 : CREATION D'UN POSTE DE DROIT PRIVE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un poste en apprentissage comptabilité sur la Régie intercommunale de l'assainissement (SIRET 241 300 375 00 102) ;
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la régie assainissement CCVBA au chapitre 012 - article 6411 et suivants ;
- **Autorise** le Président à signer en tant que personne responsable l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris à déposer le dossier de demande d'aide auprès de l'AKTO, l'opérateur de compétences de la branche eau et assainissement.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### 16. DELIBERATION N°127/2020 : DETERMINATION DES REGLES DE RECRUTEMENT, DE LICENCIEMENT ET DE REMUNERATION DU PERSONNEL DES REGIES INTERCOMMUNALES

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** que pour le trois régies, l'assemblée délibérante déterminera l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services après avis du conseil d'exploitation compétent ;
- **Décide** que le Président, ou la Vice-Présidente dans le cadre de sa délégation, peut procéder au licenciement d'un agent de droit privé pour cause réelle et sérieuse, sauf pour les salariés protégés, après avis favorable du conseil d'exploitation compétent, dans la limite des crédits budgétaires ouverts par le conseil communautaire et dans le respect du code du travail ;
- **Décide** de compléter les termes de l'article 38 de la convention collective des organismes du tourisme en conditionnant les changements de rémunération et les avancements à l'évaluation professionnelle de l'agent ;
- **Décide** de maintenir une grille salariale locale pour les agents de l'eau et de l'assainissement, fixée par délibération du Conseil communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**17. DELIBERATION N°128/2020 : AO2020-02 ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE COLLECTE, TRAITEMENT DES DECHETS PRODUITS PAR LES STATIONS D'EPURATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES. – LOT N°1 COLLECTE ET VALORISATION PAR COMPOSTAGE DES BOUES DE STATION D'EPURATION**

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 5 octobre 2020 d'attribuer le lot n°1 « collecte et valorisation par compostage des boues de station d'épuration » à l'entreprise SOTRECO;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre;
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**18. DELIBERATION N°129/2020 : CONSULTATION AO2020-02-R COLLECTE ET ELIMINATION DES REFUS DE DEGRILLAGE DE STATION D'EPURATION**

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 5 octobre 2020 d'attribuer l'accord-cadre de collecte et élimination des refus de dégrillage de station d'épuration à l'entreprise SOTRECO;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre;
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**19. DELIBERATION N°130/2020 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DURAND MAILLANE A SAINT-REMY DE PROVENCE.**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Saint Rémy de Provence et la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et d'un marché de travaux pour l'opération d'aménagement de l'avenue Durand Maillane ;
- **Approuve** le rôle de la Commune de Saint Rémy de Provence en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;
- **Désigne**, parmi les élus de la Commission d'Appel d'Offres intercommunale ayant voix délibérative, Monsieur SANTIN Jean-Denis en qualité de membre titulaire et Madame CALLET Marie-Pierre en qualité de membre suppléant, afin de participer à la Commission d'attribution spécifique pour tout marché relatif à cette opération.
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer la présente convention constituant le groupement de commandes et à exécuter lesdits marchés.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**20. DELIBERATION N°131/2020 : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE - OPERATION D'AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE DE LA MAIRIE ET DE SECURISATION DE LA RD 99 A SAINT-ETIENNE DU GRES**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la constitution d'une convention de co-maitrise d'ouvrage unique entre la ville de Saint Etienne-du-Grès et la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles pour l'opération d'aménagement de l'esplanade de la mairie et de sécurisation de la RD 99 ;

- **Approuve** le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Saint Etienne-du-Grès pour cette opération.
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage unique ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre le cas échéant.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**DELIBERATION N°132/2020 : ABANDON DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DES TREBONS 2 ET PROPOSITION DE REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITE DES TREBONS EXISTANTE – COMMUNE D'AUREILLE**

Le conseil communautaire délibère :

- **Acte** l'arrêt du programme d'extension de la zone d'activités des Trébons 2 sur la Commune d'Aureille
- **Sollicite** le transfert de subvention inscrite au CDDA 2014/2016 vers :
  - Le nouveau projet de requalification de la zone d'activité des Trébons 1, à hauteur de 70% de l'estimation de la maîtrise d'œuvre et des travaux, soit un montant de 448 350 € pour une dépense éligible de 640 500 € HT
  - L'extension de la zone d'activité des Grandes Terres à Eygalières, à hauteur de 271 658 euros.
- **Propose** de lancer les études relatives à la requalification de la zone d'activité des Trébons 1 dans les conditions de maintien pérenne de la zone à vocation d'activité économique
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2020.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**DELIBERATION N°133/2020 : ZONE D'ACTIVITE LA MASSANE 4 A SAINT-REMY DE PROVENCE / PROPOSITION DE CAHIER DES CHARGES DE CESSION (ET SES ANNEXES)**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le cahier des charges de cession et ses annexes relatifs aux conditions de vente des lots situés dans l'extension de la ZA La Massane 4 à Saint-Rémy de Provence sachant que ceux-ci seront joint à la présente délibération ;
- **Désigne** l'étude de Maître MILAN, notaire à Saint-Rémy de Provence, afin d'élaborer les actes de vente et de régler toutes les formalités en découlant ;
- **Autorise** le Président à signer, en tant que personne responsable, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**DELIBERATION N°134/2020 : ZONE D'ACTIVITES LA MASSANE 2 A SAINT-REMY DE PROVENCE / CONCLUSION DE LA VENTE DU LOT N°17 A L'ENTREPRISE GARAGE AUTO PIECES**

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la cession du lot N°17 de 1.500 m<sup>2</sup> située dans la Zone d'activité de La Massane 2 – extension n°2, à l'entreprise GARAGE ESPACE AUTOS ou à toute personne physique ou morale la représentant ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant(e) à signer tout acte relatif à ce dossier ;
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**DELIBERATION N°135/2020 : AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL SUR LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU GRES**

Le conseil communautaire délibère :

- **Donne** un avis favorable à la demande de dérogation d'ouverture dominicale des commerces situés sur la Commune de Saint-Étienne du Grès aux dates susmentionnées ;
- **Autorise** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Maire de la Commune de Saint-Etienne du Grès.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**21. DELIBERATION N°136/2020 : CONVENTION UGAP ET MARCHE SUBSEQUENT – GESTION DE LA FLOTTE POUR VEHICULES INDUSTRIELS, ENGINs INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS**

Le conseil communautaire délibère :

- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer la convention de mise à disposition d'un marché subséquent pour la gestion de flotte de véhicules industriels et engins spéciaux avec l'UGAP ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché subséquent relatif à la gestion de flotte de véhicules industriels et engins spéciaux avec la société FATEC ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **Précise** que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget principal CCVBA - chapitre 011 - article 61551 – fonction 812.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La séance est levée à 20h17.

Le Président



Hervé CHERUBINI